



INSCRIPTION POUR COURS PROFESSIONNELS

PERIODE DE FORMATION 2024 - (laisser vide)

(A remplir de manière lisible svp)

I DONNÉES PERSONNELLES

Nom : Prénom:

Date de naissance : (jour/mois/année)

Téléphone privé : E-mail :

Autre n° en cas d'urgence : No AVS:.....

Adresse du domicile principal : Rue/bâtiment

NPA / localité

Formation / profession
certifiées auparavant (copies) :

II FORMATION À L'EAV - INSCRIPTION DÈS 2024

En 2024, je suivrai les cours à l'EAV en 1^e année 2^e année 3^e année

avec l'option :

- | | |
|---|--|
| ➤ Agriculture CFC <input type="checkbox"/> | ➤ AFP paysagiste <input type="checkbox"/> (2 ans) |
| ➤ Arboriculture CFC <input type="checkbox"/> | |
| ➤ Cultures maraîchères CFC <input type="checkbox"/> | ➤ AFP agriculture <input type="checkbox"/> (2 ans) |
| ➤ Viticulture CFC <input type="checkbox"/> | |
| ➤ Caviste CFC <input type="checkbox"/> | ➤ AFP cultures spéciale <input type="checkbox"/> (2 ans) |
| ➤ Paysagiste CFC <input type="checkbox"/> | |

Auditeur libre (je me soumetts aux exigences posées par le centre de formation (suivi régulier des cours, évaluations formatives, etc...))

III AUTRES DOCUMENTS UTILES – INTERNAT, MESURE DYS, SITE INTERNET

L'inscription à l'internat se fait sur formulaire d'année en année, et en fonction des places disponibles. L'interne n'ayant pas rendu de formulaire n'est pas admis à l'internat. Les documents nécessaires sont disponibles sur notre site : <https://www.vs.ch/web/sca/inscription>

Si vous êtes au bénéfice de mesures d'accompagnement en raison de troubles dys., trouble de l'attention, ou si vous souhaitez en bénéficier, merci de remplir le document suivant : <https://www.vs.ch/web/sca/inscription> Formulaire mesures de compensation.

IV FINANCES

Personne chargée d'effectuer les paiements pour la formation dispensée à l'EAV (celle-ci doit obligatoirement être majeure). Toutes les informations sont obligatoires.

Titre (M. / Mme)*	Date de naissance*
Nom*	Canton
Prénom*	Téléphone privé
Filiation*	Natel
Adresse*	E-mail
NP Localité*	



En cas de remboursement, je requiers que l'Etat du Valais effectue les versements en ma faveur sur le compte

Bancaire

Banque
Succursale
Clearing
N° de compte IBAN
Titulaire du compte

Postal

N° de compte jaune
Titulaire du compte

V COMMUNICATION ECOLE

Les communications de l'école (résultats scolaires, invitations, divers...) sont transmises au représentant légal figurant sur le contrat d'apprentissage.

Dès la majorité atteinte selon les articles 13 et 14 u code civil suisse, le courrier sera directement transmis à l'apprenti (e).

NB : Si la personne en formation est sous tutelle/curatelle, nous vous prions de bien vouloir nous fournir une copie de la décision correspondante.

VI LOI FÉDÉRALE SUR LE PRINCIPE DE LA TRANSPARENCE

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des données, tout candidat à une formation doit donner son accord pour que les données le concernant soient publiées dans les listes de l'Etablissement de formation.

Je consens à ce que soient publiées mes données personnelles suivantes :

Nom, prénom, domicile au moment de l'examen et année de l'examen oui non

Dans le cadre de sa communication, l'école peut publier sur Internet (via ses réseaux sociaux) une photo des apprentis. En cas de désaccord, prière de déposer un refus écrit au secrétariat.



Tout changement d'adresse ou de statut qui modifie les clauses de cette inscription doivent être signalés immédiatement au secrétariat.

Lu et approuvé par la personne chargée d'effectuer les paiements :

Nom et prénom :

.....

Signature :

.....

Signature de l'apprenti(e) :

.....

Lieu et date :

.....

Lieu et date :

.....

Signature
OBLIGATOIRE !



Documents à retourner avec cette inscription :

- copie de la carte bancaire pour les remboursements
- copie de la carte d'identité
- copies des résultats scolaires des 2 dernières années d'étude ainsi que des attestations obtenues CFC, diplôme, etc.
- pour les jeunes en scolarité obligatoire, les notes du semestre en cours doivent impérativement être envoyées durant l'été
- formulaire d'inscription à l'internat pour les internes

NB : Ce formulaire, ainsi que ses annexes doivent être retournés pour le 20 juillet de l'année en cours. Tant et aussi longtemps que tous les documents requis par la législation ne sont pas fournis, l'inscription ne pourra pas être prise en considération.